N° 222. CINQ CENTIMES Dimanche 30 Juin

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13 TOURCOING, rue Virlet, 14.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement commence au 1er et au 15 courant.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX, chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 9, place de la Nouvelle-Bourse. — TOURCOING, chez MM. A. CROUZAT et Cie, boulevard Auguste et 5, rue des Tisserands.

TÉLÉPHONE

LIRE

DANS

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Panama à la Chambre.

Le crime d'Auteuil.

Une disparition mystérieuse.

Un incident Germano-Russe.

ROUBAIX-TOURCOING 29 JUIN 1889

EXEMPLE A SUIVRE

Une foule nombreuse et recueillie, parmi laquelle on remarquait la présence des personnalités les plus marquantes du parti républicain, accompagnait, il y a deux jours, à sa dernière demeure, M. Victor Chauffour, conseiller d'Etat, ancien représentant du Bas-Rhin, à la Constituante et à la Législative.

Le nom de ce pur et vaillant démocrate, de ce grand homme de bien, comme l'a qualifié M. Henri Brisson dans le beau discours qu'il a prononcé sur sa tombe, au cimetière de Neuilly, est à peu près inconnu des jeunes gens de notre génération.

Victor Chauffour appartenait, en effet, à l'héroïque phalange des républicains de 1848. Comme Victor Hugo, comme Ledru Rollin, comme Charras et Edgar Quinet, il vit sa carrière politique brisée par le coup d'Etat du 2 décembre ; comme eux, il fut chassé de son pays avec la liberté.

Réduit à changer de profession (il occupait une chaire de droit à la Faculté de Strasbourg, avant d'être proscrit) pour gagner son pain, il vécut à l'étranger jusqu'en 1870, et ne revint en France que pour assister au spectacle cruel de la défaite de nos armes et de la Patrie démembrée.

Des citoyens qui supportent de telles épreuves, sans découragement ni défaillance, honorent non seulement le parti qu'ils servent, mais encore l'humanité tout entière.

Tous ces proscrits de 1851, ceux dont nous avons évoqué les noms glorieux et bien d'autres moins célèbres, de qui nous oublions les noms, tous eurent l'âme haute et le caractère chevaleresque. Fidèles à leurs généreux principes, fermement attachés au culte de leur idéal de liberté et de justice, ils ont traversé la vie sans jamais courber la tête devant la théorie répugnante des faits accomplis. Chacun d'eux a tenu à honneur de mourir, comme il avait vécu.

Victor Chauffour n'a pas rompu avec ces nobles traditions. Ce bon citoyen, qui ne fut jamais un violent ni un sectaire, a voulu couronner sa vie, par une affirmation solennelle de ses idées philosophiques, par un acte de foi dans les doctrines de toute son existence.

M. Brisson ne pouvait rendre un plus grand hommage à sa mémoire, qu'en donnant lecture du passage de son testament où il indique à sa fille, de quelle façon il veut être enterré :

« Craignant que la maladie dont je suis menacé me prive de l'usage de mes facultés intellectuelles, je veux, chère enfant, *au moment où j'ai encore pleine conscience de moi-même*, consigner par écrit et confier à ta piété filiale mes dernières volontés et mes derniers sentiments.

« Je meurs dans les convictions politiques et philosophiques dans lesquelles j'ai vécu depuis mon âge d'homme. Je désire leur porter témoignage *dans ma mort même*, comme je l'ai fait autant que je l'ai pu pendant ma vie.

« En conséquence, *je veux que mon corps soit porté sans* L'ASSISTANCE DES MINISTRES D'AUCUN CULTE, *à la tombe qui doit le recevoir*...

« Je prie ceux des membres de ma famille qui s'affligeront de me voir repousser toute cérémonie religieuse, de vouloir bien considérer que chacun de nous, surtout, le plus ancien, DOIT CONFESSER PUBLIQUEMENT ET HAUTEMENT SA CROYANCE. Comme j'ai toujours respecté toutes les convictions sincères, même les plus contraires à la mienne, je supplie les âmes pieuses que j'aime si tendrement d'accepter et de me pardonner la résolution que je suis, en conscience, obligé de prendre. Tu sauras, chère enfant, en adoucir pour elles l'amertume.

« Je meurs convaincu que la civilisation et la société européenne ne peuvent, dans la grande crise qu'elles traversent, être sauvées que PAR UN ÉNERGIQUE RÉVEIL DU SENTIMENT INDIVIDUEL *et par la transformation radicale de toutes les institutions politiques, administratives et économiques sous l'action d'une pleine liberté.* J'ai toujours cru que la République est la forme naturelle et nécessaire de ce gouvernement de l'avenir et que son but éminent est de conquérir progressivement, par la liberté, le bien-être et le plus complète des conditions sociales : telle a été la formule suprême de mes convictions politiques. Comme citoyen, j'ai traversé de cruelles épreuves ; *j'en ai souffert pour la patrie plus que pour moi-même.* Elles n'ont ébranlé ni mes convictions ni mes espérances. »

Quel honnête et beau langage ! Et comme il est digné d'être offert aux méditations de la jeunesse républicaine d'aujourd'hui, qui n'est que trop portée à se laisser glisser sur la pente du scepticisme et de la fainéantise !

C'est bien ainsi que devait s'exprimer, à sa dernière heure, l'homme qui, dans la plénitude de la force, écrivait à un ami :

« Combien la vie serait pauvre, si on ne lui donnait d'autre but qu'elle même, et si on ne la consacrait à une grande et sainte cause ! »

Puissiez-vous, ô jeunes gens, qui êtes l'avenir, porter dans vos cœurs, la flamme sacrée qui animait Victor Chauffour, et imiter son enthousiasme pour la grande et sainte cause du peuple !

A.-G. CLAUDE.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Retraite d'un député

Dans une lettre adressée à la *Gironde*, de Bordeaux, M. Lalande, député, qui représente à la Chambre l'arrondissement de Lesparre, confirme qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections législatives. Cette résolution lui est dictée par des motifs d'ordre tout à fait intime et privé.

L'INCIDENT

Constans-de La Porte

La presse républicaine est unanime à condamner la tentative de scandale entreprise dans la séance d'hier à la Chambre, de complicité avec la droite, par M. de La Porte, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

Voici l'opinion de la *Justice* sur cet incident :

On connaît notre opinion sur le parti pris de dégrader la politique, le régime républicain et la France, par tout ce que les accusations personnelles élevées à l'adresse d'un système pourraient avoir de plus bas.

En face d'une pareille campagne, quel est le rôle du parti républicain ? Son devoir est bien clair. Il ne peut ni se mêler comme les partis monarchistes, couvrir les fautes de ceux qui ont compromis son nom.

Faire de la lutte des ordres une accusation précise et formulée, et la rejeter par tous les moyens ; exclure absolument tous ceux qu'une condamnation impossible des faits sans convaincre des fautes démontrées, tels sont à la fois l'intérêt et l'honneur de la démocratie.

Mais en même temps, il est d'honnête et preuve d'aucune sorte, ni accusation précise, surtout, le moment venu, Son Excellence, aussi honnête homme ne peut, à moins d'une étrange erreur, prêter les mains aux entreprises des partis qui savent d'avoir ce qu'il y a de plus écœurant : la diffamation passée total à l'habitude.

Quand, aujourd'hui, on a annoncé avec quelque bruit le nouvel essai qu'on allait faire en ce dans, nous avons affirmé ce qu'on allait faire montrer. Le cabinet actuel n'est pas celui que nous aurions désiré pour la République ; il a été formé contre nous, sa politique nous paraît d'habitudes déplorables.

Nous attendons donc, sans aucun parti pris ni de complaisance, de voir un des membres de ce gouvernement. Et qu'avons-nous trouvé ? L'invitation à faire publier contre M. Constans, ancien ministre de l'intérieur, non, non, sur même les accusations, mais les on-dit que son successeur professoral nous adressait. Et M. Rio, qui, tenait connaître contre les documents, confidentiels, au ministre compétent.

La *Lanterne* se montre plus sévère encore que la *Justice* :

M. de la Porte a fait hier, devant la Chambre, deux mensonges qu'il est bon de relever.

Premièrement, il a affirmé que personne n'avait eu connaissance de la dépêche du 23 mai.

Or, le texte de cette dépêche, colporté dans les couloirs par M. de la Porte lui-même, a été communiqué à plus de vingt députés et de deux journalistes.

(Nous ne parlons pas du texte *in extenso* qui contient des détails sur l'insurrection au Tonkin mais de toute la portion relative à l'incident soulevé dans la séance d'hier.)

Secondement, il a déclaré n'avoir rien communiqué à M. de la Martinière ; or, il a remis au député de la droite, lorsque, dans le couloir, il a lui-même, il s'est servi pour cela son interpellation.

Tout le monde a pu voir d'ailleurs avec quel empressement M. de la Martinière, qui avait, en retournant à son banc, oublié son bonnet sur le rebord de la tribune, est retourné le chercher.

c'était pour que M. Ticard ne pût en recommencer le prétendu mot qu'il prêtait à son dignité s'il eût jeté les yeux sur l'écriture.

LE BOULANGISTE LEJEUNE

Ses compagnons

On divulgue de curieux renseignements sur la personnalité de M. Lejeune, ce député sans reproches qui traitait l'autre jour les adversaires de coquillons.

Il paraîtrait que ce député bonapartiste-boulangiste de l'Indre, ayant un frère engagé dans des affaires de mines mexicaines, a solliciter de son gouvernement de la République une mission au Mexique.

La but officiel de cette mission officielle aurait été de faciliter les transactions commerciales de la France avec le Mexique ; le but réel était d'aplanir les difficultés que rencontrait son frère dans l'obtention de ses concessions minières.

Le gouvernement, avec raison, n'accorda pas cette mission à M. Lejeune, qui a cru se venger de sa déconvenue par sa grossièreté... d'un à trois jours.

* * *

On lit dans l'*Echo de Paris* :

Simple question.

L'honorable — on sait que l'on qualifie ainsi tous les députés — M. Lejeune qui, s'est, quoique ayant été condamné pour fraudes électorales, rendu à jamais célèbre en traitant de canaillles, dans la séance d'hier, la majorité de ses collègues, est-il le même Lejeune qui fait partie du conseil d'administration du *Syndicat professionnel républicain du Sport français*, dans les bureaux duquel M. Clémenc, commissaire aux délégations judiciaires, a fait, il y a quelque temps, une descente de police ?

Le Lejeune en question ne couvrirait pas, par sa présence au conseil d'administration, la personnalité de M. Amédée Chau, autre-fois propriétaire gérant d'un cercle fermé par la police, et aujourd'hui dirigeant, dit-on, dans la coulisse, le *Syndicat professionnel hippique du sport français* ?

R. S. V. P.

AU CAMP DE CHALONS

Les grandes manœuvres de cavalerie et d'artillerie

Les premières troupes appelées à participer aux grandes manœuvres de cavalerie du camp de Châlons ont commencé à se mettre en route.

Les batteries à cheval des 6e et 35e régiments d'artillerie, qui sont attachées à la 6e division de cavalerie, ont quitté Lyon pour se rendre au camp par étapes.

Pendant le mois de juillet, ses batteries iront faire écoles à feu au polygone et prendront part aux manœuvres de masses d'artillerie que le général de division Ducros et le lieutenant-colonel Dubois de la Tilloie doit diriger au polygone.

Le général Ducros de la Tilloie compte faire évoluer une série de 21 batteries attelées, tant montées qu'à cheval.

Les lieu d'attelages simples comprendront des lignes de 9 batteries, dont le déploiement sera, du reste, facilité par le terrain exceptionnellement plat du camp de Châlons.

L'INCIDENT CAHU-GUNG'L

L'incident Cahu-J.-N. Gung'l n'aura pas de suite, grâce aux efforts de M. Jules Simon, qui, le point venu que cette réunion pacifique fût marquée par une rencontre, et qui a amené les deux journalistes à une réconciliation sur le terrain de la littérature.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Chambre des Députés

Séance du 29 Juin

AVANT LA SÉANCE

La Loi militaire

Paris, 29 juin. — La gauche radicale a décidé à l'unanimité de ne rien changer à la loi sur le recrutement de l'armée. Le projet, le texte du Sénat pour la loi militaire ; elle a chargé M. Jamais à propos de l'article 33 relatif aux dépenses, de faire en son nom des réserves pour l'avenir et de donner les motifs qui le déterminent à accepter le texte du Sénat.

M. Jamais a été en outre chargé de préparer en nom de la gauche radicale une proposition qui sera la conséquence de ces réserves et qui suivra toute la filière de la procédure parlementaire.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

La Compagnie de Panama

Après un incident soulevé par la lecture du procès-verbal et relatif à l'emprunt de la ville de Marseille, la Chambre aborde la discussion du projet du gouvernement ayant pour objet d'autoriser le liquidateur de la Compagnie de Panama à émettre, dans des conditions spéciales, les obligations créées par ventes de la loi du 8 juin 1888.

M. Mouvier, ministre des finances. — Je demande la déclaration d'urgence.

La déclaration d'urgence est combattue par M. Javal.

L'urgence, mise aux voix, est déclarée.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Sourigues. — J'ai l'honneur de déposer un contre-projet tendant à ce qu'il soit dressé un état de l'emploi des sommes versées, à ce que le liquidateur poursuive contre les tiers la restitution de toutes les sommes payées indûment.

La somme de 24 millions qu'il s'agit de se procurer pourrait et devrait être fournie par ce liquidateur et ses co-administrateurs, qui devraient s'estimer heureux de dégager leur responsabilité par le versement de cette somme, puisque sur onze cents millions versés, il n'a été justifié de l'emploi que de 4 millions.

Le vote du contre-projet aurait pour résultat de dégager la responsabilité du parti républicain dans cette affaire. (Mouvements divers).

M. Georges Roche, rapporteur. — La commission est d'accord avec le gouvernement pour repousser le contre-projet.

La commission a regardé comme comme vicieuse et, dès, dangereuse, de discuter des injures, tandis qu'en laissant la responsabilité de l'œuvre à ceux qui l'avaient entreprise, elle n'a pas voulu substituer l'autorité législative à l'œuvre des liquidateurs et apprécier les faits antérieurs qui n'appartient qu'à la justice. (Très bien, très bien.)

Le contre projet de M. Sourigues aurait un effet de substitution, de l'autorité aux tribunaux qui doivent seuls juger les responsabilités.

La Chambre ne voudra pas accepter le rôle du contre-projet entaché lui attribuer, et n'est pas à la Chambre à décider que les administrateurs de Panama viseront une somme de quatre millions. (Très bien, très bien, à droite.)

Après une nouvelle intervention de M. Sourigues, qui se prévient pas à ce faire entendre, le contre-projet n'est pas adopté.

M. Javal. — J'ai l'honneur de déposer un contre-projet autorisant le liquidateur à se faire remettre par la société civile des obligataires les sommes versées à cette société pour le service des lots et de l'amortissement des obligations qu'il n'est pas dû souscrites.

Partisan du sauvetage, dans l'intérêt des obligataires est la liquidation pure et simple ; mais on ne peut leur refuser de tenter une dernière chance et l'on doit mettre à la disposition des liquidateurs les 22 millions qui sont sans emploi. (Très bien sur quelques bancs).

DISCOURS DE M. MOUVIER

M. Mouvier, ministre des finances. — Pour atteindre le but que se propose le contre projet, il suffit de rejeter le projet de loi ; le liquidateur aura alors à s'adresser aux tribunaux.

Je rappellerai que huit cent quarante-neuf mille souscripteurs à lots sur deux millions ont été seulement prises par le public, et que, dans ces conditions, la justice a nommé un liquidateur judiciaire de la société.

C'est ce dernier qui a pris l'initiative d'un projet consistant à envoyer sur les lieux une commission d'études pour rechercher si le travail peut être terminé, et dans quelles conditions

Il faut pour cela un délai de six mois, et pendant ces six mois, il faut maintenir les choses en état (Assentiment).

Une somme de quatorze millions est nécessaire ? Comment se les procurer ? Le liquidateur n'est valablement adressé à des capitalistes ; alors à la demande d'autorisation d'émettre des bons à lots ; mais il aurait faite trouver un syndicat preneur, c'est ce qui a été fait.

On se rappelle que la Société de Panama était obligée de prélever une certaine somme sur les obligations du dernier emprunt, pour assurer l'amortissement et les lots ; mais il y a eu conflit entre les obligataires et les actionnaires ; ceux-ci ont voulu que les obligataires fussent mis en tutelle par la société civile.

Le liquidateur demande maintenant à être dégagé de l'obligation de servir un intérêt de 60 francs pour les 600 francs des obligations à un taux minimum de trois cents francs.

Il estime qu'il y aurait preneur à quatre vingt quinze francs.

Pour quoi répondrait-on par une fin de non recevoir à une demande sur le succès de laquelle sont fondées les dernières espérances. (Très bien, très bien.)

Si l'œuvre peut se poursuivre, se trouverait sinon deux cents millions à y affecter.

Dans le cas contraire, il y aurait toujours une somme à partager entre les créanciers.

On objecte que le Parlement ne doit pas intervenir dans cette affaire, cela se comprendrait s'il n'était pas encore intervenu ; il ne s'agit ici que de modifier une autorisation déjà donnée. (Très bien, très bien.)

D'autres pensent que le projet n'est pas très juridique, mais ce n'est pas une raison pour fermer l'oreille à des plaintes légitimes et très intéressantes (Très bien, très bien.)

L'illégalité n'est pas conforme aux principes, mais sans cela, la mesure n'aurait encore aucune efficacité et la Chambre voudra montrer qu'elle n'est pétée à tout ce qui pouvait être fait. (Très bien.)

M. de Soubeiran voudrait restreindre la décision à ce qui que demande le gouvernement. Il reproche à la justice de n'être pas intervenue assez activement dans les affaires du Comptoir d'Escompte et de la Société des Métaux.

M. Thévenet répond que l'instruction des deux affaires est presque terminée et que le ministère vendra très probablement le 25 juillet.

M. Crémieux appuie le projet de M. Mouvier et fait valoir des considérations politiques.

Le contre-projet de M. Javal est repoussé.

Le vote de la loi

Le premier paragraphe du contre-projet de crédit du gouvernement est adopté par 301 voix contre 56.

M. de Soubeiran propose un amendement sur le second paragraphe. Il propose que les intérêts à provenir de la négociation des titres ne seront dépassés 31 millions et seront inscrits au budget.

M. Mouvier et le rapporteur demandent le rejet de l'amendement.

L'amendement est rejeté par 314 voix contre 72 voix.

Le second paragraphe est adopté. Il porte que les intérêts à provenir de la négociation des titres seront inscrits au budget à partir de l'exercice de 31 millions.

Le troisième paragraphe et l'ensemble de l'article sont adoptés.

L'article 2 est adopté.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet.

L'ensemble est adopté par 306 voix contre 81.

L'usine Cail

On annonce la démission de l'inspecteur du travail Mallard sur la situation faite à l'usine Cail par le liquidateur de cet usine.

L'auteur rappelle les services rendus à la défense nationale en 1870 et signale que cet usine a fournie pendant cette guerre, 1/3 de la poudre et des fusils qui ont permis à la France de soutenir le redoutable adversaire qui venait de vaincre l'Autriche.

Il ajoute que le liquidateur a refusé de payer les ouvriers occupés que deux jours par semaine.

M. Lasr, signataire de l'interpellation, affirme que tous ceux qui pourraient la faire sont de l'usine à partir du 1er juillet.

L'orateur croit qu'ils seraient se débarrasser d'un concurrent qui fournit aux ministère de guerre un grand nombre de pièces détachées.

Toute la question est de savoir si le gouvernement ne va pas exposer à la fermeture de l'usine qui peut compter de grands services à la défense nationale.

DÉCLARATIONS DE M. MOUVIER

M. Mouvier proteste de son patriotisme.

M. Mouvier demande à M. Lasr quelles mesures il propose pour intervenir dans cette affaire, qu'il espère n'en pas venir à une mise en exécution dans l'affaire du Comptoir d'Escompte et la Société des Métaux.

M. Lasr répond qu'il n'est pas sûr que l'intérêt général et de la défense nationale. Le gouvernement peut user de son droit de réquisition à l'égard de l'outillage du Comptoir d'Escompte et la Société des Métaux.

M. Cavinhac intervient pour demander le maintien du prêt.

M. Mouvier répond que le gouvernement ne peut intervenir dans une affaire de commerce.

M. Mouvier répond que le gouvernement ne peut intervenir dans une affaire de commerce.

M. Lasr. — Je ne demande pas que l'usine ne fonctionne pas.

Il n'est pas vrai qu'il y ait dans cette affaire une machination ténébreuse dont parle M. Lasr. (Rires.)

Le transfert n'aura pas lieu du jour au lendemain. L'usine a reçu des commandes très importantes et la Société qu'on peut l'intimer de quitter Paris avant d'avoir terminé ses travaux.

M. Mouvier a usé de son influence en faveur des ouvriers et déclare ne pouvoir accepter aucun ordre du jour et aucune interpellation sur cette question, sans compromettre l'intérêt national. (Applaudissements à gauche).

M. Thévenet explique que les délibérations de l'Assemblée du 30 juin sont légales. (Cris : la clôture !

Quatre ordres du jour sont déposés.

DÉCLARATION DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet ne peut laisser dire que nos moyens de défense dépendent d'un établissement de M. Gail. Aujourd'hui nos moyens de défense existent, nos approvisionnements sont assurés (Applaudissements). Rien, si ce n'est un siège sans avions besoin d'une poudre. Il ne saurait que pas à Puteaux, possédant un stock de matière suffisante à la fabrication de toute et de canons. (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

L'ordre du jour pur et simple accepté par le Gouvernement est adopté par 301 voix.

Le monopole des allumettes

M. Leydet dépose une proposition relative à la suppression du monopole des allumettes. Il demande l'urgence.

M. Mouvier se propose pas à l'urgence mais il combattre le projet qui causerait une perte au trésor.

L'urgence est déclarée.

La séance est levée. Séance demain.

FEUILLETON DE L'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 24

LA Fiancée de Marceau

PREMIÈRE PARTIE

Personne ne fit écho.

Regardant le syndic, il lui donna une tape sur le cou, et lui dit :

— Ah ! sh ! mon compère, ne monies jamais sur l'échafaud. C'est un bon conseil d'ami que je vous donne.

Pendant cette conversation lugubre, mais intéressante, Mme Martin et les deux dames semblaient ne rien entendre, ils causaient et riaient entre eux.

Marceau égoïste comme tous les amoureux, était tout à la joie de sentir les jupes de sa fiancée frôler chatoiement sa culotte d'uniforme et il ne s'inquiétait guère de ce que son ami Larivière faisait pour lui.

Ainsi sont les amoureux.

Mais comme ils sont charmants en leur pardonne tout.

Cependant, Marceau leva la tête, quand il entendit le syndic dire tout-à-coup.

— Comment mon gendre. Où cela mon gendre ! Qui mon gendre ?

Décidément les affaires allaient mal au sujet du mariage, car le syndic apparaissait à Marceau comme un père sévère en fureur.

Ce qui avait causé l'exclamation du syndic, c'était une insinuation du capitaine Larivière.

Toute la comédie qui se jouait avait été entendue entre le vieil officier et Mme Martin.

Larivière était de Verdun.

Depuis longtemps la femme du syndic le connaissait ; car, même étant simple sergent, Larivière était une célébrité.

Mme Martin savait donc que le capitaine était un homme prudent, expérimenté et très habile à dénouer une situation tendue.

Or comme on tenait le syndic en ce moment, comme on le dominait, Mme Martin avait jugé intelligent de profiter de la circonstance pour brusquer le mariage et obtenir à ce souper, devant la famille et les amis, le consentement du syndic.

Une fois donné, c'était la chose difficile de le retirer.

Donc, Larivière venait de juger à propos de dire au syndic en tendant son verre plein du fameux vin de côtes.

— A la santé de votre futur gendre, citoyen Martin ! Vous avez choisi là un beau garçon pour votre fille.

Ce qui avait amené l'exclamation du syndic.

Il sentait que le coup était prémédité, ce souper lui apparut comme un guet-apens.

— Mon gendre ! répétait-il ! Mon gendre !

Et comme il ne pouvait s'agir que de Marceau, il jetait sur lui des regards effarés.

— Ma foi, lui dit Larivière, je ne devais faire la demande qu'à la fin du repas, au dessert. Mais ce qui est dit est dit, citoyen syndic.

Et se levant :

— J'ai donc l'honneur de vous prier, citoyen, d'accorder la main de votre charmante fille à mon ami Marceau.

Le syndic cherchait une réponse évasive.

Mme Martin lui dit froidement.

— Mon ami, ces deux enfants s'aiment ; dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, j'ai pensé que le mieux était de les unir le plus tôt possible. Je vous avais ménagé la douce surprise d'un repas de fiançailles pour ce soir. Le jour de la délivrance de Verdun nous aurons, je l'espère, un dîner de noces.

Pendant que Mme Martin faisait cette déclaration péremptoire, Larivière ouvrait tout doucement un porte-feuille et en tirait le fameux rapport surpris sur d'Esgrigny ; il le montrait au syndic à l'endroit où le nom de celui-ci était cité, ce qui le fit frémir comme si le coupable et le capitaine lui dit avec la plus grande tranquillité.

— Le jour du mariage, citoyen, au lieu de faire un cadeau à la mariée, je vous en ferai un. Je mettrai ces papiers importants dans la corbeille de noce.

Le syndic était pris comme une barre de fer dans étau.

Toutes ces déclarations, toutes ces révélations mordaient sur lui comme la lame sur le métal ; il ne pouvait résister, se débattre, se défendre.

Tous les convives criaient bravos !

On s'était levé, on entourait la fiancée, on embrassait, on félicitait Marceau ; le syndic fut contraint de lui tendre les bras pour serrer les jeunes gens sur son cœur.

Il fallait céder !

Mais quelle colère dans le cœur d'un pareil homme !

L'embrassade de Marceau avait été plus que froide ; mais elle avait cependant mis le feu aux colères de son futur beau-père.

Que faire ?

Comment se venger ?

Etre tombé dans ce piège, lui, si fin !

S'être laissé arracher un consentement, devant témoins, ce qui était un très sérieux engagement.

Le syndic, une fois débarrassé des félicitations, des poignées de main, des baisers, une fois assis, une fois en possession de lui-même, il se mit à se demanda comment il casserait ce mariage de Marceau qu'on lui imposait.

Il pensait :

— Oh ! si ce Marceau pouvait mourir d'une bonne balle en pleine tête ou en plein poumon !

Et tout aussitôt il se raccrocha à une idée : la sortie !

Car on sortait le soir même.

Et il y avait tout lieu d'espérer que cette attaque serait un désastre.

Le syndic imagina de surexciter l'amour-propre de Marceau pour qu'il commît des imprudences.

Il s'y prit habilement, sournoisement.

— Mon cher commandant, dit-il, j'ai pas qu'une sortie se préparait : on dit que vous en êtes ?

Gilbert, indigné, dit brusquement à son père :

— Monsieur, vous êtes cruel envers ma sœur, ma mère et nos amis ! Il fallait nous laisser partir, nous laisser combattre, revoir vainqueurs ou rester morts là-bas, sans mettre l'anxiété dans les cœurs qui nous aiment.

— Peuh ! peuh ! fit le syndic. J'espère bien que cette sortie ne sera pas meurtrière. Vous êtes des enfants ! On fait un simulacre de résistance ! Vous faites un semblant de bataille ! Vous tirez beaucoup de poudre aux moineaux et vous rentrez.

Il continua au milieu du silence :

— Voilà Gilbert qui n'est pas plus solide qu'un autre, qui de sa vie n'a vu le feu. Voilà le commandant qui vient de se blancer. On ne me dira pas que dans de pareilles conditions, l'on est des troupiers terribles. Mon cher commandant, que vous allez vous ménager.

Tenez, voilà ma fille qui va vous en prier.

Gilberte n'entendait pas épouser un lâche.

Gilberte était une brave fille.

Gilberte dit toute frémissante en met tant sa main dans celle de Marceau.

— S'il faut mourir, mon ami, mourez ! Mais soyez digne de vous et de moi !

— Eah ! fit hypocritement le syndic. Des grands mots !

— Le mot est la chose ! dit gravement Mme Martin.

A Gilbert :

— Mon cher fils, je compte sur toi pour faire ton devoir !

— Mais, Madame, s'écria le syndic, vous n'avez pas besoin d'exciter Gilbert ! Ce n'est pas votre rôle de femme.

— Alors, Monsieur, jouez votre rôle d'homme, de chef de famille.

— Il faut que je pousse mon fils à se faire égorger ?

— Mieux vaudrait lui montrer l'exemple de la vaillance, marcher avec le capitaine Larivière, à la tête de vos cloutiers. Ce serait honorable et... habile.

— Tiens, s'écria Larivière, c'est une idée ! Je vous emmène. Car les cloutiers en sont de cette attaque. Vous êtes leur patron. Donc vous en êtes aussi !

— Et très bien.

— Voilà un moyen sûr d'échapper aux conséquences de l'affaire de La Roche.

— Mais... protesta le cloutier.

— Rien dit qu'on ne pas encore, mais d'un ton très menaçant le capitaine, vous venez de commettre une action plus odieuse que celle de fomenter l'émeute ; vous avez voulu exciter l'amour-propre de Marceau pour qu'il se fît tuer et vous avez torturé votre femme et votre fille. Je ne parle pas de votre fils ! On dirait que vous voulez faire de votre fils un lâche ! Eh bien ! je vous jure qu'il fera chaud ce soir du côté de Belleville, lorsque le général, mon, contre le village. Vous me verrez dans la fournaise, sinon je n'hésite pas. Plus de ménagements. Je mets le rapport qui vous accuse aux mains de Beaurepaire.

Et sans attendre la réponse du syndic, le capitaine emplit son verre et s'écria :

— Citoyens, votre ami a douté de notre courage ; nous l'invitons à venir voir si nous avons du cœur ! Il sera des nôtres ! Il ne me quittera pas ! Il accepte ! Et je bois à sa santé !

Dire non était impossible.

Martin aurait volontiers étranglé femme, gendre, enfants, capitaine et amis surtout, ces bons amis qui l'enchaînaient de leur admiration et faisaient même de croire à la sincérité de sa résolution.

Il fallut endosser l'uniforme de la garde nationale, prendre le fusil, trinquer encore, trinquer toujours pour se monter la tête, faire des adieux touchants à ceux qu'il aurait voulu mordre, et accompagné de tous ses amis, se laisser incorporer par Larivière dans le bataillon des cloutiers, rassemblé à la Porte-Chaussée.

Le syndic reçut une réception chaleureuse de ses ouvriers.

Mentalement, il les envoyait à tous les diables.

Non seulement il avait été battu par Larivière, mais il allait être obligé de se battre.

Quelle triste perspective !

XXVI

TRAHISON !

En quittant le syndic auquel les cloutiers avait réclamé le Beaurepaire et qui le leur offrait sous la forme d'un baril de brandevin, Marceau, Larivière et Gilbert se rendirent chez Beaurepaire pour lui demander de prendre le bataillon des cloutiers, préparé comme l'avait dit le vieil officier, appuyé les volontaires du commandant.

Le gouverneur déclara à Marceau qu'il ne pouvait pas le prendre.

Il approuva l'idée de faire commander le bataillon de Marceau par celui de Larivière dont le moitié serait sous la direction de Gilbert, tout simple soldat qu'il fît.

Mais congédiant Marceau, il le prévint que les compagnies de cloutiers marchaient à la grande distance qu'il fallait pas à compter sur un concours immédiat.

Marceau gagna donc seul le Pré-Catelan et, de là le Grand Pavillon où rôdaient les volontaires.

Beaurepaire avait pas d'autre de diriger une partie sur Belleville ; mais le vieux conseil de défense s'y était rallié, le lui dit, sur l'instigation de Turquet, qui voyait par la garde nationale, le piège ingénieur avait mis tout en œuvre pour que Marceau tombât dans le piège.

(*A suivre*) LOUIS NOIR.